



FICHE TECHNIQUE

LAVMAIN SOPBILLE CITRON

**PATE NETTOYANTE POUR LES MAINS
AVEC MICROBILLES
USAGE PROFESSIONNEL**

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE VISQUEUX
Masse volumique	: 975 G/L ± 20 G/L
Réaction chimique	: PRATIQUEMENT NEUTRE
Odeur	: CITRON
Couleur	: JAUNE
PH pur	: 5.60 ENVIRON
Viscosité BROOKFIELD	: 32000CPS – MOBILE 5 – VITESSE 10TR/MIN A 20°C
Inflammabilité	: ININFLAMMABLE



PROPRIETES PRINCIPALES

- Efficace, il **pénètre rapidement** les souillures diverses, les salissures grasses, huiles, cambouis et facilite leur élimination, sans irriter la peau.
- Participe à l'hygiène indispensable des mains en laissant une **odeur fraîche et agréable** et les mains douces.
- Nettoyant de qualité professionnelle et de sécurité, pour les ateliers, garages, transports, les services techniques, de maintenance, de manutention, dans l'industrie, l'agroalimentaire, les collectivités, municipalités, travaux publics (notamment les couvreurs, équipement, etc.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- Prélever le volume d'une **noisette de savon** dans le creux de la main.
- **Etaler sur les mains, poignets, avant bras sans apporter d'eau et frotter uniformément en massant légèrement entre les parties de l'épiderme** présentant des salissures tenaces pendant quelques secondes.
- **Rincer progressivement** à l'eau claire en frictionnant.
- Dans le cas de mains particulièrement souillées, renouveler l'opération si nécessaire.
- **Essuyer les mains avec une lingette à usage unique.**



RECOMMANDATIONS

Préparation non soumise à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n°790/2009).

Conserver hors de la portée des enfants dans son emballage d'origine dans un local tempéré.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Protéger du gel au stockage.

En cas de projection dans les yeux, rincer abondamment pendant 15 minutes à l'eau claire.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.